

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 10 (1937)

Heft: 11

Rubrik: Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

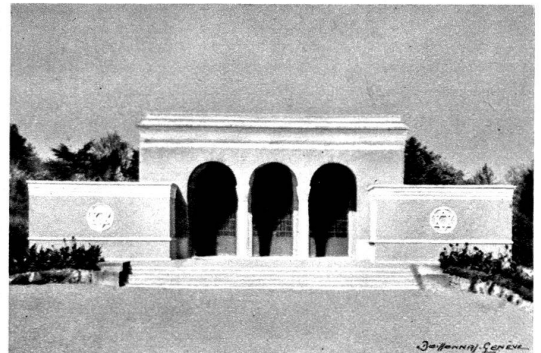
Entreprises ayant collaboré aux travaux de la Salle communale de Veyrier et de l'Ecole de Pinchat

CORAJOD & FILS

MAISON FONDÉE EN 1890

MAÇONNERIE, BÉTON ARMÉ
GYPSERIE, PEINTURE

GENÈVE ET VEYRIER
VILLEREUSE 12, TÉL. 54.802 ET 45.549



C. et J. WASEM

VITRAUX ET MOSAÏQUES

VEYRIER - TÉLÉPH. 44.879 - GENÈVE



B. TOSO-BADEL

GENÈVE
Chemin Frank-Thomas, Eaux-Vives, Tél. 52.287

Charpente et menuiserie
Planchers et parquets

J. GARZETTA

GENÈVE
10, Rue Jacques-Dalphin - Téléphone 44.615

A. Winterhalter

GENÈVE
14, Rue du Roveray - Téléphone 45.183

Serrurerie d'art et en bâtiments

Serrurerie générale
Constructions métalliques
Spécialité: stores école à projection brisée

Méthodes d'essais par le Dr Rudolf Klingemann,

collaborateur scientifique de la Station d'essais pour articles ménagers de l'Union des ménagères allemandes.

Lors de l'ouverture de la Station d'essais pour articles de ménages et produits usuels, on insista tout particulièrement sur la nécessité essentielle de l'application de méthodes éprouvées, pour arriver à des résultats positifs. Une simple épreuve pratique n'est pas suffisante dans ce cas. Celle-ci est certainement nécessaire; cependant, elle est facilement sujette à des influences subjectives. Il n'est pas rare que le résultat de l'essai pratique d'un article de ménage, par plusieurs ménagères compétentes, conduise à des jugements tout à fait différents. Une station d'essais doit, par conséquent, toujours employer des méthodes de travail objectives. Il est évident que, lors du maniement de l'appareil, les résultats pratiques peuvent être modifiés par les qualités personnelles, physi-

ques ou autres de la personne qui en fait usage, ou par suite de conditions fortuites. Il est clair, par exemple, qu'une personne vigoureuse obtiendra, dans beaucoup de cas, de meilleurs résultats qu'une autre plus faible. Seulement, lorsque la mesure de la force employée a été établie, il est possible, après plusieurs essais, d'arriver exactement aux mêmes résultats. Une méthode d'essais peut donc être considérée comme suffisante lorsque, après une répétition des essais, les conditions peuvent être maintenues pareilles avec des résultats analogues. La répétition d'un essai est la base indispensable pour l'expertise de différents objets de même nature.

Dans la plupart des cas, le résultat est indiqué par des chiffres, des courbes ou des images. Comme chaque résultat, même avec la plus grande exactitude, est sujet à de petites variations, il est nécessaire que l'essai de chaque objet, suivant l'importance de ces variations, soit répété, pour obtenir un résultat moyen. Lorsqu'une mé-

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

thode d'essais appropriée pour une certaine catégorie d'articles a été fixée, il devient relativement facile de comparer de nombreux articles de la même catégorie et d'arriver à fixer les exigences minimales quant à la solidité, au rendement, etc.

Comme exemple relativement simple se présente d'abord l'expertise d'une **machine à hacher**. L'efficacité d'un appareil de cette sorte dépend dans une large mesure de sa construction. L'examen pratique et méthodique consiste à établir le nombre de tours nécessaires, avec une vitesse déterminée, pour que la machine chasse une quantité déterminée du produit à hacher. Si plusieurs machines de même taille sont comparées de cette manière, le nombre des tours donne alors la mesure qui sert à juger de la construction de chaque machine. Il reste alors encore à établir la quantité du produit à hacher qui reste dans la machine. Cette quantité est aussi importante pour l'appréciation du résultat.

S'il s'agit d'examiner l'efficacité d'une **machine à nettoyer les couteaux**, au point de vue de l'usure du couteau lors du nettoyage, il faut qu'en dehors du nombre de tours et de la vitesse de rotation de la machine, la pression sur les lames des couteaux soit aussi exactement déterminée. La force de l'éraflure peut être établie au moyen de recherches microscopiques et par la photographie avant et après le nettoyage. Le degré de l'usure des couteaux s'obtient en pesant ceux-ci avant et après le nettoyage. Les pertes de poids sont naturellement dans certains cas extraordinairement petites, et se comptent par milligrammes. Des essais de cette sorte, exécutés avec différentes machines, permettent de les comparer à coup sûr et peuvent servir de base pour le jugement à établir.

Comme pour l'expertise des machines, il doit être tenu compte des influences déterminantes lors de l'examen des **produits de nettoyage**. Ceci n'étant pas possible sans autre lorsqu'il s'agit d'un produit de nettoyage devant être employé par exemple pour l'aluminium par rapport à la pression exercée par un usage normal, il faut employer ici un moyen spécial.

Au moyen d'un appareil construit à cet effet par la Station d'essais, le produit de nettoyage est fixé par un bloc de plomb d'un poids déterminé sur l'aluminium à traiter. Le nombre des tours par seconde, pour toute la durée du traitement, est alors établi. La nature et le degré de l'effet produit sont ensuite établis au moyen du microscope et de photographies.

Pour arriver à une base unique dans les essais des moules pour le four à gaz, employés sur flamme libre, la

La plus belle décoration de votre home ?

Quelques reliures de chez
MAYER & SOUTTER, Pl. Chauderon 26, Lausanne

ÉLECTRICITÉ - RADIO

HENRI CAVÉ

LAUSANNE RUE DU TUNNEL, 2 LAUSANNE
TÉLÉPHONE 25.318

Coopérative des Ouvriers du Bâtiment

Entreprise de maçonnerie et béton armé
Gypserie et peinture. Papiers peints
DEVIS SUR DEMANDE
3, RUE NEUVE, 3 - LAUSANNE - TÉL. : 26.180 - 26.194

LA PAIX CHEZ SOI

PAR LA ROBINETTERIE ANTIBRUIT

ELYSIUM

J. KUGLER GENÈVE - ZURICH

Tout consommateur

soucieux de ses intérêts, fait ses achats dans les magasins de la

Société Coopérative Suisse de Consommation - Genève

Escompte 5 % à tout acheteur sur carnet d'achat de Fr. 200.-

RICHARD FRÈRES

MAITRES COUVREURS

● LAUSANNE
● VALENTIN 58

SE RECOMMANDENT

CALORIE S.A.

GENÈVE .. LAUSANNE

SION .. FRIBOURG

NEUCHÂTEL .. BIENNE

LA CHAUX-DE-FONDS

**CHAUFFAGE CENTRAL
VENTILATION**

**BRULEURS
A HUILE
LOURDE**

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

Liste des membres de la Société genevoise pour l'amélioration du logement

Membres à vie	M. Betchov, Dr.	Mlle Gautier Marie.	M. Milhaud E.	M. Roch Ch.
M. Jean Bartholoni.	Mme Betchov-Berger, Dr.	M. Gœgg Edmond.	» Minner H.	» de Roulet A.
» William Borel.	» Binet Cécile.	» Gœtz Louis.	» Mirabaud Jean.	» Revilliod H., Dr.
Mme Chapuisat-Martin.	M. Birmele Ed.	» Gertsch Jean.	Mme & Dr Montandon.	» Rehlfous R.
M. Eugène Choisy.	» Bordier Auguste.	» Grange Emile.	M. Magnin Ed.	» Richter P.
» Paul Des Gouttes.	» Bourrit Albert.	Mme Gourfein-Welt, Dr.	» Meyer-Cayla R.	» Schmidt Al.
Mme Charles Gautier.	» Boveyron Charles.	M. Grassi Louis, entr.	» Naville P.	» de Senarclens, Dr.
M. Ernest Galopin.	» Bichet M.	» Guerdjikoff, Dr.	» Nazarieff B.	» Sesiano M.
Mme & M. Gust. Hentsch.	MM. Bissat & Steimann.	» Guyonnet Adolphe.	» Odier Ernest.	Mlle Sordet Emma.
» A. Jeanneret	M. Cauderay M.	Mme & Dr Hochreutiner.	» Olivet Alfred.	M. Schwertz René.
M. E.-A. Naville	» Cayla J.-L.	M. Hœchel A.	» Oltramare H., Dr.	» Saujey J., arch.
Mlle Eléonore Ramu.	» Cramer A., Dr.	» Huelin R.	» Oltramare Dan., Dr.	» Schutzie Paul.
M. Gustave Reverdin.	» Cristiani, Dr.	MM. Jérôme & Cie.	» Pallard, Dr.	Mme Suter-Caboussat.
» Dr H. Revilliod.	» Cuénod Ed.	M. Juillard, Dr.	» Pelloux Georges.	M. Tagand Félix.
» Henri Romieux.	» Debarge Louis.	» Kœnig, Dr.	» Perrot Louis.	» Toso Bernard.
Membres ordinaires	Mme Dunant Marc.	» Kunz V.	» Pfaendler J.	Mme Vaucher-Barde.
M. Addor Paul.	M. Egloff.	» Laravoire Ed.	» Picot Albert.	M. Vetterli C.
M. Amoudruz V.	» Faiciola Jean.	» Lehmann Ed., tech.	» Pilet M.	Mlle Viollier A.
» Archinard Alfred.	» Fatio Edmond.	» Lesemann Henri.	» Quétant Francis.	M. Wenger Jean.
» Askanasy Dr.	» Fatio Guillaume.	MM. L'Huillier & Fils.	Mme Rapin Eug.	M. Wiedmer Edm.
» Auberson David.	» Favre E.-A.	M. Lozeron A., arch.	M. Renard.	» Wohlers Ed.
Mme Aubert Fernand.	» Favre Aurèle.	» Marchand Robert.	M. Reverdin Francis.	» Wuarin Alb.
M. Aubert G.	» Favre Edouard.	Mme Maréchal L.	» Richard J.	» Zerleder Max.
» Audéoud H., Dr.	» Fehr H.	M. Martin Fernand.	Mlle Rivier.	M. Zoppino, Dr.
» Barde William.	» Fraisse J.	» Martinet Georges	M. Rilliet, Dr.	MM. Zoppino, entr.
» Barde Léon.	Mme Fromel.	» Métraux E.	» Rivoire Emile.	

(Liste établie au 30 juin 1937.)

Appel à nos ménagères

Le prochain congrès international d'organisation scientifique du travail aura lieu à Washington (19-23 IX 1938). Comme les précédents, il comportera une **Section ménagère**.

Le thème général du congrès est le suivant : « Progrès de l'organisation scientifique » et chaque Comité national fournira, à ce propos, deux sortes de rapports :

1. Un rapport, dit historique, sur les progrès antérieurs à 1935 (année du dernier congrès à Londres) ;
2. Un rapport sur les progrès récents, par quoi il faut entendre les progrès postérieurs à 1935.

C'est à ce propos que nous venons solliciter votre concours.

Lors des précédents congrès d'O. S. T., la Suisse n'était que faiblement représentée au sein de la Section ménagère. En particulier, elle n'avait envoyé aucun rapport à Londres. Nous sommes cependant convaincus que notre pays peut fournir une contribution utile au mouvement universel en faveur d'une meilleure organisation ménagère.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous communiquer tout ce qui vous paraît digne d'être mentionné comme évolution vers une organisation ménagère plus rationnelle dans notre pays, en distinguant, comme ci-dessus, entre progrès antérieurs et postérieurs à 1935, et qu'il s'agisse de votre propre activité ou de celle d'institutions ou de sociétés. Dans certains cas, il peut valoir la peine de mentionner, en plus de réalisations précises, des tentatives ou des tendances d'orientations nouvelles.

Les données d'ordre général que vous voudrez bien nous fournir serviront de base au résumé historique de notre comité. Quant aux développements récents signalés par vous, ils pourraient éventuellement faire l'objet d'un rapport pour Washington.

Les renseignements, adresses, imprimés, graphiques, photos, etc. peuvent être adressés à Mlle J. van Muyden, avenue Peschier, 30, Genève.

Programme de la Section ménagère du Congrès international d'organisation scientifique du travail (Washington - 19/23 septembre 1938)

- a) L'aménagement rationnel de la cuisine urbaine.
- b) L'aménagement rationnel de la cuisine rurale.
- c) L'aménagement rationnel de la buanderie urbaine.
- d) L'aménagement rationnel de la buanderie rurale.
- e) L'aménagement rationnel de la chambre d'enfants.
- f) Standardisation de l'outillage ménager.
- g) Etude du mouvement pour la suppression des efforts inutiles.
- h) Utilisation de la force motrice à la maison.
- i) Apprentissage des employées de maisons.
- j) Rémunération, système de gages comportant des primes d'encouragement.
- k) Statut de l'employée de maison comparé à celui de l'ouvrière industrielle :
 1. Heures et conditions de travail ;
 2. Assurance maladie ;
 3. Assurance maternité ;
 4. Assurance vieillesse.
- l) Statut de la ménagère comparé à celui de l'ouvrière industrielle. — Comment lui assurer les avantages de la législation sociale sur les points mentionnés sous k).
- m) Utilisation des loisirs de l'employée de maison.
- n) Utilisation des loisirs de la ménagère.
- o) Importance, dans le budget familial, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ménagers.
- p) Importance, dans l'économie nationale, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ménagers.
- q) Importance, dans le budget familial :
 1. Des dépenses affectées à l'entretien de la santé de la famille et
 2. Des dépenses nécessitées par la maladie ou le décès.
 Montrer, si possible, leur interdépendance.

FABRIQUE DE

VOLETS A ROULEAU S.A., FRIBOURG

Très nombreuses références dans toute la Suisse.
Représentants : LAUSANNE, L. ROSSI, Tél. 26.201
GENÈVE, L. WANNER, Tél. 22.080

ÉLECTRICITÉ - RADIO

E. Weber

Rue Neuve, 3 + LAUSANNE + Téléphone 31.697
Réparations de moteurs et appareils électriques

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

Station d'essais procéda de la manière suivante : On se procura un nombre considérable de moules de différentes formes, en prenant les plus fréquemment employés dans la pratique. Plusieurs gâteaux absolument identiques de composition furent cuits dans chacun de ces moules. Au moyen du calcul de la valeur moyenne basée sur les essais séparés, pour chaque moule, l'on arriva à fixer pour ceux-ci le temps et la quantité de gaz nécessaires pour arriver à un bon résultat. Des résultats ainsi obtenus pour chaque moule, l'on peut calculer la valeur moyenne de chacun d'eux.

Le moule avec lequel il n'est pas possible de cuire au four dans les conditions ainsi fixées quant à la quantité de gaz et à la durée reste au-dessous de la moyenne et ne répond donc pas aux exigences posées. Cette méthode d'essai, comme celles mentionnées plus haut, a fait ses preuves dans la pratique.

Ces quelques exemples montrent que des résultats d'essais sur lesquels on peut se baser ne peuvent être obtenus que par des examens méthodiques où la science et la pratique marchent de pair.

(Hauswirtschaft in Wissenschaft und Praxis, Leipzig.)

Si vous voulez vous renseigner sur le



écrivez-nous à Zürich, Nuschelerstr. 30

In PACHE & fils

Succ. de PACHE et RUCHONNET

COMBUSTIBLES BOIS MAZOUT
aux meilleures conditions

Boulevard de Grancy, 15 — LAUSANNE
Téléphones 22.907 et 22.908

KATALYT

PEINTURE ANTI-ROUILLE
POUR CONSTRUCTIONS
EN FER ET ACIER

Fabricants :
Bopp & Schreier, Meilen (Zch)

Représentants pour la Suisse romande :
Lighter S.A., tél. 22.278, r. du Midi 2, Lausanne

Bibliographie.

« Le Service de Maison en Suisse », par M. R. Graf. Edition du Cartel romand d'hygiène sociale, Lausanne.

La brochure due à M. R. Graf, juge prud'homme à Genève, « Le Service de Maison en Suisse romande », est appelée à rendre de grands services tant aux maîtresses de maison qu'à leurs employées. En effet, les unes et les autres sont peu familiarisées avec les dispositions légales réglementant leurs relations réciproques et leur embarras, souvent fort grand lorsqu'il s'agit de congé à donner, de salaire à payer en cas de maladie, de renvoi abrupt, etc.

Dans une forme claire et facilement compréhensible à qui n'a pas l'habitude des textes de lois, l'auteur expose et commente les articles des lois fédérales et cantonales et la jurisprudence se rapportant aux différents points du contrat de travail dans le service de maison : heures de travail et de loisirs, vacances, repos, maladie, accidents, délai de congé, etc. Des chapitres spéciaux sont consacrés à l'engagement de l'employée, aux assurances sociales (maladie, accidents, chômage, vieillesse). Un index, judicieusement combiné, permet de trouver avec une grande facilité le renseignement désiré.

Chaque maîtresse de maison occupant une employée, chaque employée de maison devrait posséder cette brochure, dont la lecture évitera bien des discussions ou des réclamations mal fondées.

Concours d'idées.

Voir annonce Commune des Planches-Montreux.

Coopérative d'habitation, Lausanne.

Appartements à louer tout de suite ou pour date à convenir :

Groupe de Prélaz : 4 pièces, rez et 2^{me} étage, jardin, 85 fr. et 90 fr. par mois. Appartement de 4 chambres, service général de chauffage et eau chaude, rez, avec jardin, de suite ou à convenir, 1392 fr. tout compris. S'adr. à M. Paris, av. de Morges 79.

Groupe du Pré-d'Ouchy : 3 pièces, 2^{me} étage, 101 fr., chauffage compris ; 2 pièces, rez, 75 fr., chauffage compris. Adresse : Mme Destraz, Harpe 31.

Groupe de Cour : Encore quelques logements de 3 pièces, 85 fr. à 90 fr., chauffage compris. (Eventuellement 2 pièces de 63 fr. 75 à 69 fr. 40 par mois. Adresse : M. Pavid, avenue de Cour 64 (de préférence le soir).

Groupe des Fleurettes : 3 pièces, rez, jardin, chauffage central d'appartement, frigo, 92 fr. par mois. 4 pièces, bouilleur, chauffage central d'app., frigo, 107 fr. par mois (possibilité de rendre indépendante une des chambres). Adresse : M. Papa, Mont-Tendre 5.

Groupe de Montolivet : 3 pièces, chauffage général et service d'eau chaude compris, 117 fr. 50 par mois. (2 pièces, 89 fr.). 4 pièces, tout compris, 130 fr. par mois. 3^{me} étage, 3 pièces, tout compris, 115 fr. (2 pièces, tout compris, 87 fr. 50). 3 pièces, chauffage d'appartement 95 fr. (2 pièces, 71 fr. 25). 3 pièces, chauffage général compris, 107 fr. 50 (2 pièces, 82 fr. 50), 5 pièces, chauffage général compris, 132 fr. 50 par mois. Maison familiale, 4 chambres, jardin. Chauffage central local. Pour le 24 décembre, ou date à convenir, 1440 fr.

Groupe de Fontenay : 2 pièces, chauffage et eau chaude compris, 110 fr. par mois. Adresse : MM. Jaton ou Limat, Fontenay, 14.

COMMUNE DES PLANCHES-MONTREUX

CONCOURS D'IDÉES de génie civil et d'urbanisme relatif à la suppression du passage à niveau des C.F.F. à Territet et aménagement des abords, ouvert entre les personnes de l'art établies en Suisse et celles de nationalité suisse résidant à l'étranger.

● Les intéressés peuvent se procurer les documents nécessaires contre dépôt de fr. 20.- à la Direction des travaux, Hôtel de Ville des Planches-Montreux, dès le 20 septembre 1937. Cette somme sera restituée aux participants au concours en cas de remise d'un projet suffisant.

Délai pour le dépôt des projets : 15 décembre 1937.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DES PLANCHES-MONTREUX : Le syndic : Robert MARON Le secrétaire : Louis PACHE